

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

Bilan au 31 décembre 2020

Il s'agit de l'actif (ce que possède l'association (matériel, trésorerie, créance) et de ses dettes à la date du 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, l'association dispose d'une trésorerie globale positive de 39 688.84€, qui se décompose en :

-compte bancaire : 4.017.26€ (solde positif)

-compte sur livret : 35 671.58 €

-caisse : 547.15 €

L'activité de notre association a été impactée compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19 (impact sur les ateliers).

Au niveau du matériel (poste « immobilisations »), il n'y a eu aucune acquisition sur l'année 2020.

Au niveau des dettes de l'association au 31/12/2020, il s'agit principalement des charges sociales liées aux salaires des mois de novembre et décembre 2020 pour un montant de 2 737.81€. Ces dettes ont été réglées en janvier et février 2021.

Figurent également en dettes, des dettes par rapport à quelques fournisseurs (728.24€) qui concernent l'année 2020 et qui ont été réglées début 2021. Il s'agit principalement des prestataires extérieurs qui viennent effectuer les activités de l'association.

Le passif du bilan présente également le cumul des fonds associatifs qui s'élève à 37 665.38 € au 31/12/2020, y compris le déficit de l'année 2020 de 10 295.61 €.

Compte de résultat de l'année 2020

Le compte de résultat retrace les recettes et dépenses de l'association pour l'année 2020.

Le montant des adhésions s'élève à 2 415€ pour l'année 2020.

Les différents ateliers et l'inscription à la bibliothèque ont généré des recettes de 29 045 €, auxquelles s'ajoutent les subventions reçues pour 34 600 € (9 500 € au titre de la mairie, 1 960€ de l'URSSAF, 255€ de l'association Antre Melpome et 22 886 € au titre de la CAF). Pour rappel, les subventions reçues en 2019 étaient de 32 779 €.

Ceci n'a pas permis de financer les dépenses de l'association de 2020 qui s'élèvent au total de : 26 155 € au titre des frais des différents ateliers (achats, intervenants) et des frais généraux de fonctionnement de l'association (dont frais d'expert-comptable pour 5 328 € TTC) ; et également le coût des différents salariés de l'association pour un total de 51 344 € (41 290 € de salaires bruts et 10 054€ de charges sociales).

Les charges liées aux salariés s'élevaient à 49 324 € pour l'année 2019.

Le compte sur livret a généré 202.41 € de produits financiers pour l'année 2020.

L'année 2020 se solde ainsi par un résultat négatif de 10 295.61 €.